

Une **classification** est faite de groupes emboîtés les uns dans les autres, comprenant chacun de nombreux êtres vivants ayant des **caractères** en commun.

La classification officielle a été faite par les scientifiques en fonction des **relations de parenté** entre les êtres vivants (évolution) et des caractères. Plus les êtres vivants sont proches sur la classification, plus ils partagent de caractères en commun et plus leur **ancêtre commun** le plus proche est récent.

DEFINITIONS :

- **Caractère (=critère d'identification)** : Particularité physique
- **Classification** : Groupes d'êtres vivants emboîtés les uns dans les autres en fonction de leurs caractères et de leur relation de parenté.
- **Relation de parenté** : Lien de filiation entre deux êtres vivants.
- **Ancêtre commun** : Etre vivant qui n'existe plus et qui a été un jour l'ancêtre des 2 êtres vivants étudiés.

BILAN :

La **classification** des êtres vivants se fait en fonction de leurs **caractères** et des **relations de parenté** qu'ils partagent.



5

